

OBJET :

Poste de Directeur d'une
Ecole Cantonale.

Décoration

Chevalier de la Légion
d'Honneur.

ANNEXE 11

Département des Pyrénées-Orientales.

Arrondissement de CERET.

A Monsieur le Sous-Préfet de CERET.

Monsieur le Sous-Préfet.

Vu mes nombreux passages 1942, 1943, 1944 pour l'accomplissement de mes missions et passant très souvent à LARAQUE-les-ALBERES, et étant reçu, par notre CHER AMI, AZALBERT Marcellin, instituteur, d'un moral très élevé et d'un allant remarquable d'idées.

M'a fourni des renseignements très utiles, précieux ce qui m'a permis de rédiger, mes comptes-rendus au mieux, pour LONDRES.

C'est un homme énergique. M'a effectué des missions très dangereuses, avec un calme admirable près de la côte faisant ainsi preuve d'une belle cranerie et d'une froide bravoure.

Il a vraiment le culte du devoir. Il est très intelligent. Il est très aimé de tous.

Ardent Republicain.

Je l'avais avec moi à la Mobilisation 1939, dans ma Compagnie. C'est un homme droit. Un très bon gradé. Un bon père de famille.

Sur votre prochain tableau récompenses de votre Arrondissement vous serez bien aimable de l'inscrire pour:
1° Un poste de Directeur d'Ecole dans un Canton, vu toute l'injustice qu'il a eu depuis 1939.
2° Nomination: au Grade de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Le Capitaine de Réserve GENESTE Pierre.
2é Bureau...de Gaulle..., 3288...Ande.

Geneste Pierre, Capitaine de Réserve, rue G.Clémenceau.
à Maubourguet. H.P.

AD11
1567W03/01

*Inspection
M. H. H. H.
M. H. H. H.*

ANNEXE 11

INSPECTION ACADÉMIQUE

DE

L'AUDE



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Carcassonne, le 12 novembre 1942

L'Inspecteur d'Académie de l'Aude

à Monsieur AZALBERT
Instituteur des Pyrénées-
Orientales
s/c de Monsieur l'Inspecteur
d'Académie des Pyrénées
Orientales

Monsieur le Préfet me charge de vous informer que vous vous êtes mépris sur le sens des instructions qui vous ont été transmises.

Il n'avait nullement l'intention de vous interdire l'accès du village de Sigean, où vous avez des intérêts. Il voulait vous recommander d'éviter avec soin, lorsque vous venez dans cette localité, toute conversation, tout agissement, toute fréquentation qui seraient de nature à éveiller des soupçons et à faire croire que vous vous livrez à une activité de propagandiste.

Il me charge de vous renouveler cette invitation formelle.

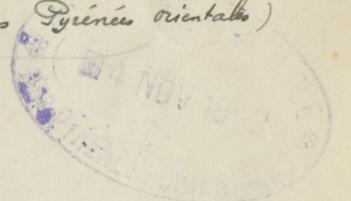
L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,

AD11
1567W03/02

J. Clémens

Monsieur Albert Marcellin René, Directeur d'École à Laroque-des-Albères (P.O.)
à Monsieur le Préfet de l'Aude

(Sous couvert de Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Pyrénées orientales)



AD11
1567W03/03

Monsieur le Préfet,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Perpignan m'a fait part de votre intention de demander à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale mon déplacement dans une région éloignée si on me voit à Sigean.

Ainsi donc, Monsieur le Préfet, me voici à nouveau menacé d'un déménagement et de l'expulsion d'un village où j'ai, j'crois, acquis l'estime et la confiance générales

Si je vais me recueillir ou apporter des fleurs sur la tombe de mes parents, morts, l'un en 1939 et l'autre l'an dernier,

si je vais surveiller l'exploitation de mes vignes,

si je vais soigner & cueillir les fruits de mon jardin créé de toutes pièces par mes parents & moi-même, que je travaille depuis toute cinq ans et qui contribue sérieusement à ma subsistance,

si je vais passer mes vacances dans ma maison, dans mon village natal (et où faudra-t-il alors que j'aille les passer?)

Je serais donc interdit de séjour à Sigean où j'ai toujours habité, où j'ai conservé beaucoup - peut-être trop! - de sympathies personnelles et cela sous le prétexte faux que je crée là-bas de l'agitation à chacun de mes voyages.

J'oppose à cette allégation mensongère le démenti le plus formel

J'affirme - et je défie quiconque d'apporter la moindre preuve du contraire - que depuis octobre 1940,

Je ne suis entré dans un café ou un établissement public de Sigean,

Je n'ai jamais parlé dans la rue, à plus de deux personnes ensemble, ni abstenant même d'aller aux sépultures, (dans deux ans, j'ai assisté à trois dont celle de ma mère)

Je n'ai plus eu de relations suivies avec mes camarades de la section Socialiste (tendance Paul Faure, conseiller national)

Je n'ai reçu personne dans ma maison, sauf des amies de ma fille, née aussi à Sigean, il y a dix-neuf ans.

Je vis totalement à l'écart de la vie sigeanaise m'occupant, quand je vais chez moi, uniquement de mon jardin ou de mes vignes. Pendant les vacances - et le fait que votre menace de sanctions me parvient en ce moment me laisse croire que c'est cette période seule qui est visée - je mène la vie totale du paysan depuis le lever du jour jusqu'à la nuit tombée. (Ci-jointe, une attestation récente de M^r le Maire certifiant que j'exploite moi-même un jardin de cinq ares.)

3 exemplaires

L.F.A. à M. le Secrétaire d'Etat à l'Education nationale et à la jeunesse.

J'ai l'honneur de vous adresser mes rapports touchant la réintégration de M. Azalbert dans le département de l'Aude.

Le dossier de M. Azalbert a été envoyé dans les Pyrénées-Orientales, à la

ANNEXE 11

suite de son déplacement. Je ne puis donc m'appuyer que sur les rares documents que j'ai retrouvés à l'Inspection académique de l'Aude.

I. Résumé des faits

A. M. Azalbert Maréchal, très bien noté du point de vue professionnel, a été pendant plusieurs années le secrétaire départemental du syndicat national des instituteurs. A ce titre, il est intervenu très activement dans l'affaire Ceruy, par des articles de presse, par la préparation des ordres du jour syndicaux et des affiches.

AD11

1567W03/04

B. En 1937, il a mené, dans le canton de Sigean, une très active campagne électorale en faveur de l'un de ses collègues, M. Yals (franc-maçon) candidat S.F.I.O. au siège de conseiller d'arrondissement.

C. En qualité de Secrétaire du syndicat, M. Azalbert a donné, en novembre 1938, l'ordre de grève à tous les instituteurs du département. Il avait auparavant voté la grève, à Paris, dans une réunion des secrétaires départementaux du syndicat national. Le 29 novembre 1938, il a maintenu l'ordre de grève en termes particulièrement nets, alors que cet ordre était retiré par des secrétaires de syndicat d'autres départements. D'ailleurs, il a fait grève ; ses adjoints aussi, à son exemple.

En janvier 1939, le maire de Sigean dimissionnaire pour protester contre l'absence de sanctions à l'encontre de M. Azalbert. Le conseil municipal, approuvant pleinement son maire, demande une sanction contre cet instituteur.

D. Le 24 août 1940, M. le Ministre prononce le déplacement de M. Azalbert dans les Pyrénées orientales. En septembre 1940, le service de contrôle téléphonique surprend une conversation dans laquelle M. Azalbert disait : « Nous nous inclinons devant la force ; mais nous ne craignons pas de dire que nous regrettons d'avoir un gouvernement asservi. Il nous reste à protester : plus de rapports avec Vichy ; c'est le seul moyen ».

E. J'ai appris récemment que M. Azalbert revenait ~~très~~ fréquemment à Sigean et s'y rencontrait avec ^{une} ses collègues dont les idées extrémistes sont connues.

II. Conclusion.

Si M. Azalbert revenait dans l'Aude, il serait immédiatement attaqué par les ennemis que son activité politique lui avait attirés dans la région narbonnaise. Des protestations violentes ne manqueraient pas de s'élever. Les anciennes querelles

ANNEXE 11

politiques seraient revivées, alors qu'elles sont au moins assoupies, à un moment où l'union des esprits s'impose avec une particulière évidence. M. Azalbert, par son activité de propagandiste, par le rôle qu'il a joué sur le plan syndical, a largement contribué aux divisions haineuses qui se seraient avant la guerre les habitants du département de l'Aude, et même les membres du personnel enseignant. J'ai de fortes raisons de croire qu'il n'a rien abdiqué de ses idées et qu'il ne manquerait pas de reprendre, dans le milieu où s'est exercé avant la guerre son activité extra-professionnelle, un travail de propagande rendu dangereux par l'autorité indiscutable dont il jouissait auprès du personnel. ~~Il s'est accordé avec M. Roustan pour~~ ~~de M. Roustan~~ j'imets donc un avis très nettement défavorable au retour du ministre Azalbert dans le département de l'Aude.

AD11
1567W03/05

Conclusion

12

10 septembre 1940

AD11

1567W03/06

Monsieur le Préfet de l'Aude
"Cabinet"

cl

Vous avez bien voulu à la requête de M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique me demander des renseignements sur l'attitude de M. AZALBERT, Directeur d'Ecole à Sigean, Secrétaire du Syndicat des Instituteurs de l'Aude qui aurait déclaré au cours d'une conversation téléphonique récente : "Nous nous inclinons devant la force, mais nous ne craignons pas de dire que nous regrettons d'avoir un Gouvernement asservi... Il nous reste à protester, plus de rapports avec Vichy, c'est le seul moyen."

Je ne puis que vous confirmer les termes de mon rapport du 17 août, qui vous a été transmis pour information et par lequel je demandais à M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique le déplacement hors du département de M. AZALBERT pour son action profonde et étendue, ses actes de propagande syndicale active accomplis dans un passé trop récent pour que la population audoise ne puisse les évoquer, créer peut-être des incidents regrettables et placer sûrement ce maître dans une posture délicate qui lui rendrait très difficile le digne exercice de ses fonctions. Il a reconnu ultérieurement son erreur dans le Bulletin Syndical à propos de la grève générale révolutionnaire du 30 novembre et il représentait désormais la tendance anticommuniste de son groupement.

Quant à son activité politique, M. AZALBERT, m'a avoué lui-même le 19 août dernier avoir fait activement campagne, en 1937, en faveur de l'un de ses collègues, candidat de parti socialiste S.F.I.O?, aux élections du Conseil d'Arrondissement de Sigean, son village natal. Depuis mon arrivée dans l'Aude en octobre 1938, il n'est pas venu à ma connaissance que M. AZALBERT militant syndicaliste actif, se soit livré à des actes de propagande politique.

M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique a approuvé les conclusions de mon rapport et prononcé le déplacement d'office dans les Pyrénées-Orientales de M; et Mme AZALBERT par décision en date du 24 Août. Par lettre en date du 28 août, faisant suite à une réclamation de M. AZALBERT en date du 19 août; la décision précitée a été maintenue par M. le Ministre.

ANNEXE 11

Depuis le 1er septembre, M. AZALBERT ne fait plus partie du personnel enseignant de l'Aude; il exerce dans les Pyrénées-Orientales. C'est donc mon collègue de Perpignan qui pourrait, le cas échéant, fournir des explications sur l'activité politique actuelle de M. AZALBERT et au besoin l'entendre sur les propos qui lui sont attribués/

Je crois devoir ajouter que la conversation relatée me paraît témoigner de la déception profonde des militants syndicaux du département qui espéraient fermement, à la suite de certaines démarches entreprises, obtenir le maintien de M. AZALBERT dans l'Aude.

L'Inspecteur d'Académie,

AD11

1567W03/07

Voici le résumé de la lettre adressée par M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique me demandant des renseignements sur l'attitude de M. AZALBERT, Directeur d'Ecole à Sigean, Secrétaire du Syndicat des Instituteurs de l'Aude qui aurait déclaré au cours d'une conversation téléphonique récente : "Nous nous inclinons devant la force, mais nous ne craignons pas de dire que nous avons le droit de nous opposer à ce que le Gouvernement fasse plus de rapports avec Vichy, c'est le seul moyen."

Je ne puis que vous confirmer les termes de mon rapport du 17 août, qui vous a été transmis pour information et par lequel je demandais à M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique le déplacement hors du département de M. AZALBERT pour son action profonde et ébranlée, ses actes de propagande syndicale active accomplis dans un passé trop récent pour que la population audoise ne puisse les évoquer, créer peut-être des incidents regrettables et placer gravement ce maître dans une posture délicate qui lui rendrait très difficile le digne exercice de ses fonctions. Il a reconnu lui-même son erreur dans le Bulletin Syndical à propos de la grève générale révolutionnaire du 30 novembre et il représentait désormais la tendance anticommuniste de son groupement.

Quant à son activité politique, M. AZALBERT, m'a avoué lui-même le 19 août dernier avoir fait activement campagne, en 1937, en faveur de l'un de ses collègues, candidat de parti socialiste aux élections du Conseil d'Arrondissement de Sigean, son village natal. Depuis son arrivée dans l'Aude en octobre 1938, il n'est pas venu à ma connaissance que M. AZALBERT militant syndicaliste actif, se soit livré à des actes de propagande politique.

M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique a approuvé les conclusions de mon rapport et prononcé le déplacement d'office dans les Pyrénées-Orientales de M. AZALBERT par décision en date du 24 août. Par lettre en date du 28 août, faisant suite à une réclamation de M. AZALBERT en date du 19 août, la décision précitée a été maintenue par M. le Ministre.



ANNEXE 11

Carcassonne, le 30 novembre 1942

L'Inspecteur d'Académie de l'Aude
 à Monsieur ^{Safare} ~~Abadie~~, ^{Président} ~~Directeur~~
 de la Société de secours mutuels des Instituteurs de l'Aude
 de l'école publique de garçons de Couiza.

*une copie
me rendra
domin*

Je viens de recevoir les
 40 000⁺ (quarante mille francs) qui m'ont
 été adressés par les compagnons de captivité
 de M. Balandram, déporté en Allemagne. Voici
 un extrait de la lettre qu'ils m'ont envoyée :

AD11
 1567W03/08

Souligner

Dans l'intention des cotisants, ils (les 40 000⁺) sont
destinés exclusivement à élever, éduquer, et, le cas échéant,
établir le fils de notre camarade. Nous vous serions
très obligés de vous faire notre mandataire pour
placer ce secours avec toutes les garanties nécessaires,
soit entre les mains du trésorier de l'orphelinat,
soit entre celles de toute autre personnalité offrant
toute confiance, afin qu, avec votre assentiment ou celui
d'un membre de l'enseignement désigné par vous,
M^{me}. Balandram puisse, en tant que tutrice de son fils,
en disposer à mesure des besoins de celui-ci.

Il est bien entendu qu'elle recevra personnellement
les revenus annuels de ce modeste capital ».

ANNEXE 11

J vous prie de bien vouloir
vous occuper du placement de cette somme et
de veiller à l'exécution des mesures prévues dans
la lettre des camarades de M. Balandram.

~~Je vous adresse aujourd'hui même
par mandat-carte, les 40 000^{fr}. Vous serez bien
aimable de me faire connaître les dispositions que
vous aurez prises, afin que je puisse en informer
M^{me} Balandram. De votre côté, vous pourriez vous
mettre en relation avec elle.~~

AD11

1567W03/09

Merci.

L.-Inspecteur d'Académie,

J. Clément